. / .:

## RÉPUBLIQUE ET



## CANTON DE GENÈVE

# ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur le territoire de la commune de Meyrin (et des communes limitrophes de Vernier et du Grand-Saconnex)

du 11 décembre 1978

# LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord préalable des communes intéressées;
vu le préavis favorable de la commission cantonale
de nomenclature;
vu le règlement sur la désignation des artères et
la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

#### ARRETE

- A. L'officialisation des anciennes dénominations suivantes :
- 16. Chemin de l'Avanchet (lieu-dit), à l'artère partant du chemin de l'Etang (boucle de raccordement nord à la route de Meyrin) et aboutissant à l'avenue Louis-CASAI.
- 18. Chemin de la Badiule (lieu-dit), à l'artère partant du chemin de la Marouette et aboutissant à la route de Prévessin (borne frontière No 94).
- 19. Chemin des Batailles (lieu-dit), à l'artère partant de la route de Vernier (commune de Vernier) et aboutissant au chemin de Champs-Prévost.
- 21. Chemin de la Berne (lieu-dit), à l'artère sans issue partant de la route de Meyrin (près de l'entrée du CERN) en direction nord-est (frontière française).
- 34. Chemin de Delay (lieu-dit), à l'artère partant du chemin du Vieux-Bureau (ultérieurement sans accès de cette artère) et aboutissant à la route de Montfleury (commune de Vernier).
- 40. Chemin des Fossés (lieu-dit), à l'artère partant du chemin des Ceps et aboutissant au chemin de Maisonnex.

- 55. Chemin de Maisonnex-dessus (lieu-dit), à l'artère, sans issue, partant de la route de Meyrin et aboutissant à Maisonnex-dessus.
- 56. Route de la Maladière (lieu-dit), à l'artère partant de la route de Meyrin (village) et aboutissant à la route du Nant-d'Avril (sans issue sur cette dernière).
- 58. Chemin de la Marouette (nom d'un oiseau échassier), à l'artère, sans issue, actuellement dénommée "chemin des Champs-Fréchets", partant de la rue des Lattes en direction de la frontière française; le chiffre 17 de l'A.C.E. du 26.10.1945 est ainsi abrogé.
- 71. Chemin de la Ramée, à l'artère, sans issue, partant du chemin de la Gare (futur rue Cardinal-JOURNET) en direction de la route de Meyrin.
- 76. Chemin du Ruisseau, à l'artère partant du chemin de l'Avanchet et aboutissant à l'avenue Louis-CASAI.
- 77. Chemin des Sapins, à l'artère partant du chemin Terroux et aboutissant au chemin du Jonc.
- 80. Chemin des Terreaux (lieu-dit), à l'artère partant du chemin des Ceps et aboutissant au chemin de la Marouette.
- 82. Chemin de la Tour, à l'artère, sans issue, partant du chemin du Bournoud en direction sud-ouest.
- 84. Promenade de Vaudagne, à la promenade comprise entre l'extrémité de l'avenue de Vaudagne et le carrefour rue des Vernes / avenue A.-F.-DUBOIS / avenue Sainte-Cécile.
- 87. Chemin Vert, à l'artère, sans issue, partant de la route de Prévessin en direction sud-ouest.
- 89. Chemin du Vieux-Bureau (lieu-dit), à l'artère partant actuellement de la route de Vernier et aboutissant à la route de la Maladière; lors de la réalisation du projet d'extension des rue LECT et route du Nant-d'Avril, le tenant du chemin du Vieux-Bureau sera ramené au chemin du Grand-Puits.

- B. La modification des A.C.E. suivants:
- Chemin des Ailes (Meyrin 9.3.56), part du chemin du Ruisseau (No 23) et aboutit au chemin du Ruisseau (No 43).
- Route de l'Aéroport (Meyrin 26.10.45, ch. 1), part de la route de Meyrin, sans issue (hangars de l'aéroport).
- <u>Chemin des Avettes</u> (Meyrin 3.9.63), part du chemin PERRAULT-DE-JOTEMPS, sans issue.
- Rue du Bois-du-Lan (Meyrin 10.11.64, ch. 3), part de la route de Meyrin et aboutit au chemin du Grand-Puits.
- 25. Chemin du Bournoud (Meyrin 26.10.45, ch. 20), part de la route de la Maladière et aboutit à la route de Meyrin.
- Rue des Bugnons (Meyrin 15.11.72, ch. 3), part de la rue des Vernes et aboutit à la rue des Lattes.
- 28. Chemin de la Cascade (Meyrin 13.6.61), part de la route de Meyrin, sans issue.
- 29. Chemin des Ceps (Meyrin 26.10.45, ch. 15), part de la route de Meyrin et aboutit à la rue des Lattes.
- 31. Chemin de la Citadelle (Meyrin 26.10.45, ch. 9), part de l'avenue de Mategnin et aboutit à la route de Prévessin.
- 32. Chemin des Communaux (Meyrin 26.10.45, ch. 14 et 18.12.74, lettre b), part de l'avenue Louis-RENDU et aboutit au chemin des Ceps.
- 33. Chemin des Corbillettes (Meyrin 26.10.45, ch. 4), part du chemin des Coudriers (commune du Grand-Saconnex) et aboutit au chemin du Jonc.
- 39. Avenue de Feuillasse (Meyrin 24.1.64, ch. 2), part de la rue LECT et aboutit à la rue De-LIVRON (centre commercial).
- 43. Rue GILBERT (Meyrin 27.6.61), part de la rue de la Golette et aboutit à l'avenue de Feuillasse.

- Rue de la Golette (Meyrin 10.11.64, ch. 2), part de la rue GILBERT et aboutit à l'avenue de Vaudagne.
- 45. Chemin du Grand-Puits (Meyrin 26.10.45, ch. 24), part du chemin Adrien-STOESSEL et aboutit à la route de la Maladière.
- 46. Chemin Léon-GUERCHET (Meyrin 16.12.60), part du chemin Antoine-VERCHERE, sans issue.
- Chemin de Joinville (Meyrin 26.10.45, ch. 5), part du chemin du Ruisseau et aboutit au chemin des Corbillettes.
- 35. Rue De-LIVRON (Meyrin 27.6.61, ch. 2), part de la rue LECT et aboutit à l'avenue François-BESSON.
- 53. Chemin de la Maille (Meyrin 26.10.45, ch. 11), part du chemin de Maisonnex, sans issue (frontière française, borne territoriale No 115).
- 54. Chemin de Maisonnex (Meyrin 26.10.45, ch. 19), part de la route de Meyrin et aboutit à l'extrémité du chemin des Arbères.
- 57. Chemin du Marais-Long (Meyrin 2.8.67), part du chemin PERRAULT-DE-JOTEMPS, sans issue.
  - 6. Avenue de Mategnin (Meyrin 21.6.76, ch. 10), part de la route de Meyrin et aboutit à la route de Prévessin (par le hameau de Mategnin).
- 60. Chemin des Papillons (Meyrin 13.12.32, ch. 5), part de la route de Pré-Bois et aboutit à la route de l'Aéroport.
- 61. Chemin Agénor-PARMELIN (Meyrin 13.12.32, ch. 2), part du chemin de l'Avanchet et aboutit au chemin du Ruisseau.
- 63. Chemin PERRAULT-DE-JOTEMPS (Meyrin 26.10.45, ch. 10), part de la route H.-C.-FORESTIER et aboutit à la route de Prévessin.
- 64. Chemin des Picottes (Meyrin 2.8.67), part du chemin PERRAULT-DE-JOTEMPS, sans issue.
- 65. Chemin de la Planche (Meyrin 26.10.45, ch. 12), part de la route de Meyrin et aboutit à l'avenue Louis-RENDU.

- 68. Chemin du Pré-d'Avril (Meyrin 26.10.45, ch. 18), part du chemin du Roussillon et aboutit au chemin de la Badiule.
- 8. Route de Pré-Bois (Meyrin 21.6.76, ch. 7), part de la route de Meyrin et aboutit à l'avenue Louis-CASAI.
- 69. Rue de la Prulay (Meyrin 27.6.61, ch. 3) part de la rue LECT et aboutit à l'avenue de Vaudagne.
- 70. Chemin des Rameaux (Meyrin 13.12.32, ch. 4), part de la route de Pré-Bois en direction sud-est, sans issue.
- 72. Chemin de Riantbosson (Meyrin 26.10.45, ch. 22), part de l'avenue de Mategnin en direction sud-ouest, sans issue.
- 74. Chemin Edmond-ROCHAT (Meyrin 26.10.45, ch. 21), part de la route de la Maladière en direction nord-ouest, sans issue.
- 75. Chemin du Roussillon (Meyrin 26.10.45, ch. 13), part de la rue des Lattes et aboutit à l'avenue de Mategnin (hameau de Mategnin).
- 79. Chemin Emile-TADDEOLI (Meyrin 13.12.32, ch. 3), part de la route de Pré-Bois en direction sud-est, sans issue.
- 83. Avenue de Vaudagne (Meyrin 15.3.63 et 18.12.74, lettre c), part de la route de Meyrin (village) et aboutit à la promenade de Vaudagne (sans issue).
- 86. Rue des Vernes (Meyrin 30.3.77, lettres A et C), part de l'avenue de Vaudagne et aboutit au carrefour avenue Sainte-Cécile / avenue Auguste-François-DUBOIS.
- 88. Rue de Veyrot (Meyrin 2.8.67), part de la route du Nant-d'Avril et aboutit à l'extrémité de la rue Alphonse-LARGE.
- 90. Chemin de la Violette (Meyrin 27.5.27, ch. 2), part du chemin du Jonc, sans issue.

La numérotation de ces artères se réfère au plan schématique des artères de la commune de Meyrin annexé au présent arrêté.

Ces nouvelles dénominations et modifications entreront en vigueur le ler janvier 1979.

Communiqué à :

Intérieur 7 ex. Finances 1 ex. Police 2 ex.

Police 2 ex. Travaux 2 ex. Sautier 3 ex.

02.16BH3 l ex



Certifié conforme Le chancelier d'Etat:

I-Haenni